

VILLE DE MARNAY

Conseil Municipal

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 janvier 2019

Sous la présidence de Vincent Ballot, maire de Marnay

Conseillers présents : Vincent BALLOT, Laurence BOUCHASSON, Judith BUGNET, Jean-Louis FASSENET, Antonia FERREIRA, Bernard GIRARD, Bernadette MADIOT, Bernard MORCHE, Mélanie MORLAND, Yves MOUCHOT, Michaël RIETMANN, Jérémy RONDOT, Bénédicte THIELLEY, Pierre ZANGIACOMI.

Pouvoir : Catherine MARIN GUITON à Michaël RIETMANN

Secrétaire de séance : Vincent BALLOT

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la réunion du 11 décembre 2018 ;
- Autorisations budgétaires 2019 (Commune) ;
- Acquisition des parcelles de terrain ZA 19/ZL 43 et AB 348 ;
- Cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AB 273 pour l'installation d'une armoire technique par le syndicat mixte Haute-Saône numérique (passage de la fibre optique) ;
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Modification de l'ordre du jour : Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité, renforcement de l'installation communale d'éclairage public et création d'un génie civil de télécommunications rue des Garennes 1^{er} et 2^{ème} tranche (B 6142/B 7167)
- Modification de la délibération n°2018/82 relative aux choix des entreprises pour la reconstruction du pôle sportif suite à une erreur matérielle (lot 12 erroné)

Aucune objection n'est faite

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 11 décembre 2018

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2018.

Approuvé à l'unanimité (14/14)

Arrivée de Mme FERREIRA Antonia

2. Autorisations budgétaires 2019 (Commune) – 2019/1 :

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser, avant le vote du budget primitif 2019, des dépenses d'investissement.

Il précise que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 31 mars 2019, sur autorisation de l'organe délibérant, de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il indique que le montant total des crédits ouverts des dépenses d'investissement du budget 2018 s'élève à 150 885 euros sur le chapitre 20, 2 122 528 € sur le chapitre 21 et 474 330 € sur le chapitre 23. Les montants maximums des autorisations budgétaires correspondantes, pour l'exercice 2019 seraient donc de 37 721 € pour le chapitre 20, 530 632 € pour le chapitre 21 et 118 582 € pour le chapitre 23.

Il propose à l'ensemble du conseil de l'autoriser à mandater les dépenses urgentes pour un montant total de **686 935 €**.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif, lors de son adoption.

DEPENSES PRÉVISIBLES		
Compte	Nature	Montant
2031	Frais d'études	37 721
2111	Terrain	32 000
2117	Bois et forêts	1 000
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	5 000
2132	Immeuble en rapport	50 000
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	50 000
2138	Autres constructions	50 000
2151	Réseaux de voirie	200 000
2152	Installation de voirie	5000
21534	Réseaux d'électrification	30 000
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 000
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 000
2158	Autres matériels et outillages	5000
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000
2184	Mobilier	5 000
2188	Autres immobilisations corporelles	67 632
2315	Installations, matériel et outillage techniques.	118 582

Approuvé à l'unanimité (15/15)

3. Acquisition des parcelles de terrain ZA 19/ZL 43 et AB 348

Parcelles ZA 19/ZL 43

Monsieur le Maire a été sollicité par les héritiers de la famille MONNET afin de savoir si la commune pourrait être intéressée d'acquérir les parcelles ZA 19 (8 a 30 ca) et ZL 43 (9 a

40 ca). Ces deux parcelles boisées n'ont pas un grand intérêt pour la commune mais elles pourraient servir d'échange pour d'autres transactions.

Approuvé à la majorité (14/15)-1 abstention

Parcelles AB 348

Monsieur le Maire rappelle l'estimation des domaines concernant le garage situé sur la parcelle cadastrée AB 348 appartenant à CHAZELLE Pauline. Cette dépendance est estimée à 2 500 euros HT, la parcelle d'une contenance de 65 m² pourrait être utile à la commune lors de l'aménagement des abords du moulin.

Suite à la dernière rencontre avec la propriétaire, une proposition d'achat a été faite à hauteur de 4 000 euros.

Après échange, le conseil trouve cette proposition élevée sachant que la commune devra engager des travaux de déconstruction et sans doute de désamiantage du local.

Il est proposé de demander pour information un devis concernant le coût de la déconstruction et du désamiantage.

4. Cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AB 273 pour l'installation d'une armoire technique par le syndicat mixte Haute-Saône numérique (passage de la fibre optique) – 2019/3

Haute-Saône Numérique déploie la fibre sur le département.

La commune de Marnay, qui accompagne cette démarche importante pour notre secteur, est sollicitée pour céder l'emplacement nécessaire au relais qui alimentera le réseau fibre. Si l'emprise du relais est de 20m², il faudra céder 80 m² pour permettre les travaux de raccordement.

Après plusieurs visites sur les différents sites possibles, les contraintes de voisinage, de protection du patrimoine, l'emplacement retenu se situe le long du terrain de tennis. Le bâtiment type « algeco » ressemblera au projet du complexe sportif et s'intégrera dans l'environnement immédiat de celui-ci.

Sous réserve du maintien des accès et droits des tiers, le conseil accepte la cession du terrain.

Approuvé à l'unanimité (15/15)

5. Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité, renforcement de l'installation communale d'éclairage public et création d'un génie civil de télécommunications rue des Garennes 1^{er} et 2^{ème} tranche (B 6142/B 7167) – 2019/4

Avant les travaux d'aménagement de la rue des Garennes, Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité, relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Monsieur le maire précise que ces travaux sont à coordonner avec des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de

compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- le remplacement d'environ 580 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant dans le secteur par des câbles souterrains ;
- la fourniture, la pose et le raccordement de 14 ensembles d'éclairage public, thermolaqués RAL 7035, composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 6 mètres de hauteur et d'un luminaire équipé d'un module 24 Leds, d'une température de couleur 3000 K°, d'une puissance de 50 W, permettant un abaissement de 50 % de la puissance pendant 8 heures par nuit ;
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existant dans ce secteur.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière, et décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir, pour ses qualités esthétiques et techniques, le luminaire type AXIA 2.1, Classe 2, IP 66, IK08, équipé d'un module 24 Leds, température de couleur 3000 K, d'une efficacité lumineuse de 110 lm/W, d'une intensité de 630 mA, ULOR <3%, et teinte RAL 7035 (couleur gris standard).

Approuvé à l'unanimité (15/15)

6. Modification de la délibération n°2018/82 relative aux choix des entreprises pour la reconstruction du pôle sportif suite à une erreur matérielle (lot 12 erroné) – 2019/5

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 novembre 2018 et informe que, suite à une erreur matérielle, il y a lieu de modifier le montant des travaux attribués pour le lot n°12.

En effet, sur la délibération, il a été noté 65 574.21 € alors qu'il fallait lire 62 571.21 €. Le Maire demande de procéder à la régularisation de ce montant.

Les autres chiffres restent inchangés

Le montant total des travaux (sans le lot n°4) s'élève à 995 826.19 € HT.

Approuvé à l'unanimité (15/15)

7. Questions diverses

- Alambic :

Dans le prolongement du dossier d'aménagement de la nouvelle ludo-bibliothèque, une prise de contact avec le président des bouilleurs de cru (Mr GIRARD) a été organisée dernièrement concernant le devenir de l'alambic.

Cela fait trois années qu'il n'est pas utilisé. L'été dernier, la cheminée a dû être enlevée car elle menaçait de tomber.

La question de la conservation ou pas de ce matériel est posée ?

Monsieur GIRARD a contacté récemment la Commune pour savoir si elle était intéressée de léguer l'alambic à une commune de Haute-Saône qui en a fait la demande.

L'ensemble du conseil semble favorable à la conservation de l'alambic au vu de son « histoire » et répond défavorablement à la demande de Monsieur GIRARD. Il sera stocké dans un local en attendant une possible réutilisation ou exposition.

- Organisation d'un débat national :

Dans le cadre du grand débat national lancé par le président de la république, il apparaît opportun pour le conseil de faciliter cette démarche. Une date est retenue, celle du 8 février de 19h à 20h30. L'inscription sur la plateforme sera faite pour référencer Marnay.

- Réunions à venir :

Le Maire informe du calendrier à venir concernant les différentes réunions programmées :

15/01 : 11h30 réunion annuelle gendarmerie

15/01 : 19h30 carnaval, organisation abandonnée par la CCVM et reprise par les associations.

16/01 : 18h commission ouverture des plis (reconversion du moulin – phase 2)

18/01 : 17h30 visite préfectorale et accueil à la mairie

21/01 : 20h30 conseil communautaire

22/01 : 18h commission finances

09/02 : 11 h visite des locaux communaux pour les élus qui le souhaitent (alambic et atelier communal place de la Gare).

- Bois :

Cette année, des lots de bois seront proposés au « Près Moncey ». L'organisation de la vente est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50

Le secrétaire de séance
Vincent BALLOT



Le maire
Vincent Ballot

